

■ **ACM Discoclub S.A. en liquidation**, à Lausanne, exploitation d'établissements publics, notamment de discothèques, en faillite (FOSC du 12.06.2003, p. 16). Par décision du 11 décembre 2003, le Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a prononcé la faillite de la société. La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 12 février 2004.

Journal no 3156 du 25.03.2004
(02193062 / CH-550.0.084.383-2)